



Pays du Giennois

# Compte-rendu

11 Juin 2020 – 17h30 – Salle Conseil Municipal  
Commune de Gien

Légalement convoqué, le Comité Syndical s'est réuni lors d'une séance publique dans salle du Conseil Municipal de Gien, le 11 Juin 2020, sous la présidence de M. POUIGNY.  
Le quorum est atteint.

**Délégués votants :** CC Berry Loire Puisaye : Mesdames FROTTIER, GANNE, DANIEL, BLOUET et CHAILLOU.

Messieurs COIGNET, THIEBAUT, GALERA, EUGENE, Alain BERTRAND, CROISSANT, GIRAULT, RAT, RAPICAULT et GERVAIS.

CC Giennoises : Madame PERRON. Messieurs MARQUET, DARMOIS, CHABOREL, HENRY, RIGAL et POUIGNY.

Mme DUCOMMUN donne pouvoir à M. GIRAULT

M. VIDAL donne pouvoir à M. POUIGNY

M. LECHAUVE donne pouvoir à Alain BERTRAND.

**Délégués absents excusés :** CC Berry Loire Puisaye : Messieurs LECHAUVE, LECUGY, ANIEL et VIDAL

CC Giennoises : Mesdames FLEURY, BEAUDET, DUCOMMUN, LAFAYE et LOSKOFF

**Délégués absents :** CC Berry Loire Puisaye : Madame CHELLY. Messieurs Philippe BERTRAND et BODIER.

CC Giennoises : Messieurs BOULEAU et CHAUVETTE.

Secrétaire de séance : M. EUGENE.

## **Assistaient également à la réunion :**

CC Berry Loire Puisaye : Mme Bazin commune d'Autry le Châtel. Mme Marquet commune Cernoy en Berry  
M. Poulain commune Batilly en Puisaye. M. Martine commune de Breteau. M.GEOFFRENNET commune La Bussière.

Mme RUZZA 1<sup>ère</sup> Adjointe Pierrefitte ès Bois. M. COURTIN Maire Pierrefitte ès Bois. M. JACQUIER 1<sup>er</sup> Adjoint Beaulieu/Loire. M. MERCADIER 1<sup>er</sup> Adjoint Champoulet.

Mme PARIS, Agent de Développement Local, Mme LEFEBVRE, Chargées de missions et Mme GOTTRAND Agent Administratif du SMPG.

## **Rappel de l'ordre du jour**

- 
- 1/ Approbation du PV de la réunion du Comité Syndical du 12 décembre 2019,
  - 2/ Adoption des nouveaux chiffres de l'INSEE 2017 des communes du Pays du Giennois pour le calcul de la contribution annuelle 2020,
  - 3/ Contribution des EPCI membre SMPG pour l'année 2020,
  - 4/ Présentation et adoption du Compte de Gestion 2019,
  - 5/ Présentation et adoption du Compte Administratif 2019,
  - 6/ Affectation des résultats de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2019 vers le Budget Primitif 2020,
  - 7/ Présentation et adoption du Budget Primitif 2020,
  - 8/ Questions diverses.

M. POUIGNY ouvre la séance, constate le quorum.

Il lit des pouvoirs donnés aux élus présents.

- Mme DUCOMMUN donne pouvoir à M. GIRAULT
- M. VIDAL donne pouvoir à M. POUIGNY
- M. LECHAUVE donne pouvoir à Alain BERTRAND

## 1/ Approbation du PV de la réunion du Comité Syndical du 12 décembre 2019

Concernant le PV de la séance du 12 Décembre 2019, aucune demande n'est formulée. Il est donc approuvé en l'état et M. le Président remercie l'Assemblée.

## 2/ Adoption des nouveaux chiffres de l'INSEE des communes du Pays du Giennois pour le calcul de la contribution annuelle 2017

Monsieur le Président présente les chiffres du dernier recensement de l'INSEE.

**Les populations légales millésimées 2017 entrent en vigueur le 1er janvier 2020.** Elles ont été calculées conformément aux concepts définis dans le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population. (cf. <http://www.insee.fr/fr/statistiques/2525768>).

Les chiffres (population totale) sont les suivants :

<b>Communes de CC Berry Loire Puisaye</b>	<b>Population totale</b>
Adon	225
Batilly en Puisaye	118
Bonny/Loire	1 979
Breteau	90
Briare	5 303
La Bussière	823
Champoulet	55
Dammarie en Puisaye	175
Escrignelles	52
Faverelles	155
Feins en Gâtinais	36
Ousson/Loire	761
Ouzoüer/Trézée	1 152
Thou	233
Autry le Châtel	988
Beaulieu/Loire	1 836
Cernoy en Berry	461
Chatillon/Loire	3 196
Pierrefitte es Bois	313
St Firmin/Loire	526
<b>TOTAL</b>	<b>18 477</b>

<b>Communes de CC Giennoises</b>	<b>Population totale</b>
Boismorand	832
Coullons	2 407
Gien	14 430
Langesse	79
Le Moulinet/Solin	120
Les Choux	524
Nevoy	1 194
Poilly lez Gien	2 468
St Brisson/Loire	1 006
St Gondon	1 128
St Martin/Ocre	1 277
<b>TOTAL</b>	<b>25 465</b>

<b>Total Population Pays du Giennois</b>	<b>43 942</b>
--	---------------

Il est proposé de retenir la population totale avec double compte comme présenté ci-dessus pour le calcul de la contribution annuelle par habitant des membres du SMPG pour l'année 2020.

- **Communauté de Communes Berry Loire Puisaye : 18 477 habitants.**
- **Communauté des Communes Giennoises : 25 465 habitants.**

### **Interventions :**

M. RAT indique que les chiffres l'INSEE sont erronés. Il informe avoir écrit à l'INSEE mais que son courrier est resté sans nouvelle.

M. MARQUET conforte les propos de M. RAT puisque le recensement se fait manuellement ou informatiquement lors des campagnes faites par les agents recenseurs. Il n'y a pas de moyen pour vérifier les données. Il explique aussi que les Agents Recenseurs ont du mal à avoir des fiches complètes puisque beaucoup de foyer sont mal comptabilisés suite au fait que le chef du foyer oublie le reste des membres.

**L'adoption des nouveaux chiffres de l'INSEE 2017 entrant en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2020 et servant au calcul de la contribution annuelle 2020 est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

### **3/ Contribution des EPCI membre SMPG pour l'année 2020**

Le Président propose de maintenir la contribution des EPCI à 1,40 € par habitant pour l'année 2020. Compte-tenu des chiffres de l'INSEE de 2017 les contributions sont les suivantes :

- Communauté des Communes Berry Loire Puisaye : 18 477 habitants soit une contribution de 25 867,80 euros.
- Communauté des Communes Giennes : 25 465 habitants soit une contribution de 35 651 euros.

### **Interventions :**

M. POUJON indique que comme la population baisse depuis 2018, la contribution du Syndicat baisse chaque année et qu'il faudra peut-être réfléchir à un maintien de la contribution annuelle.

Le Président soumet ces montants au vote. **Les membres présents et représentés approuvent la contribution fixée à 1,40 euros par habitant pour l'année 2020 ainsi que les contributions pour 2020 des EPCI membres du SMPG.**

### **4/ Présentation et adoption du Compte de Gestion 2019**

Monsieur POUJON, Président du SMPG, rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

**Après présentation, le Compte de Gestion 2019 est approuvé à l'unanimité par les membres présents et représentés.**

### **5/ Présentation et adoption du Compte Administratif 2019**

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur GIRAULT afin qu'il présente le Compte Administratif 2019 et sort de la salle de réunion. Le vote sera effectué par M. Jacques GIRAULT, Vice-Président du SMPG

#### **• Section Fonctionnement**

<b>DEPENSES</b>		
<b>Comptes</b>	<b>Libellé</b>	<b>Réalisé en euros</b>
011	Charges à caractères générales	20.798,14
012	Charges de personnel	113.047,97
65	Autres charges de gestion courante	375,56
68	Dotations aux amortissements des immobilisations	23.651,77
<b>TOTAL</b>		<b>157.873,44</b>
<b>RECETTES</b>		
<b>Comptes</b>	<b>Libellé</b>	<b>Réalisé en euros</b>
74	Dotations, Subventions et Participations	226.925,76
75	Autres produits de gestion courante	1,06
77	Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat	12.015,62
<b>TOTAL</b>		<b>238.942,44</b>
<b>Excédent :</b>		
Montant Total des Dépenses 2019		157.873,44
Montant Total des Recettes 2019		238.942,44
<b>TOTAL</b>		<b>81.069,00</b>

Sur l'année 2019 (sans les résultats reportés), la section fonctionnement du compte administratif fait apparaître un excédent de **81.069 euros**.

- **Section Investissement**

<b>DEPENSES</b>		
<b>Comptes</b>	<b>Libellé</b>	<b>Réalisé en euros</b>
13	Subventions d'investissement	12.015,62
20	Immobilisation incorporelles	874,80
<b>TOTAL</b>		<b>12.890,42</b>
<b>RECETTES</b>		
<b>Comptes</b>	<b>Libellé</b>	<b>Réalisé en euros</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	318
28	Amortissement des immobilisations	23.651,77
<b>TOTAL</b>		<b>23.969,77</b>

Montant Total des Dépenses 2019	12.890,42
Montant Total des Recettes 2019	23.969,77
<b>TOTAL</b>	<b>11.079,35</b>

Sur l'année 2019 (sans les résultats reportés), la section investissement du compte administratif fait apparaître un excédent de **11.079,35 euros**.

**Après cette présentation, le Compte administratif de 2019 est approuvé à l'unanimité par les membres présents et représentés**

## **6/ Affectation des résultats de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2019 vers le Budget Primitif 2020**

<b>Section Fonctionnement</b>	<b>CA 2019</b>
Résultats 2019	81.069
Excédent antérieur reporté 2018	88.506,44
<b>Résultats</b>	<b>169.575,44</b>

<b>Section Investissement</b>	<b>CA 2019</b>
Résultats 2019	11.079,35
Excédent antérieur reporté 2018	29.010,10
<b>Résultats</b>	<b>40.089,45</b>

Le Président propose d'affecter le résultat de la section d'investissement de 2019 vers la section d'investissement du Budget Primitif 2020 et d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de 2019 vers le Budget Primitif 2020.

**Les membres présents et représentés approuvent l'affectation des résultats de clôture de 2019 vers le Budget Primitif 2020.**

## **7/ Présentation et adoption du Budget Primitif 2020**

Le Président présente le budget primitif de 2020.

- **Section de fonctionnement**

<b>DEPENSES</b>		
<b>Compte</b>	<b>Libellé</b>	<b>Prévu au BP 2020</b>
<b>Chapitre 011</b>	Charges à caractère général	68.250
<b>Chapitre 012</b>	Charges de personnel	184.950
<b>Chapitre 65</b>	Autres charges de gestion courante	21.550
<b>Chapitre 68</b>	Dotations aux amortissements et provisions	23.520,84
<b>Chapitre 022</b>	Dépenses imprévues	16.839,02
<b>TOTAL</b>		<b>315.109,86</b>

RECETTES		
Compte	Libellé	Prévu au BP 2020
<b>Chapitre 74</b>	Dotations et participations	133.518,80
<b>Article 77</b>	Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat	12.015,62
<b>Article 002</b>	Report exercice précédent	169.575,44
<b>TOTAL</b>		<b>315.109,86</b>

• **Section d'investissement**

DEPENSES		
Compte	Libellé	Prévu au BP 2020
<b>Chapitre 20</b>	Immobilisations incorporelles	24.000
<b>Chapitre 21</b>	Immobilisations corporelles	24.594
<b>Chapitre 13</b>	Subventions d'investissement transférées au Compte de résultat	12.015,62
<b>Chapitre 020</b>	Dépenses imprévues	3.000,67
<b>TOTAL</b>		<b>63.610,29</b>

RECETTES		
Comptes	Libellé	Prévu au BP 2020
<b>Chapitre 28</b>	Amortissements des immobilisations	23.520,84
<b>Chapitre 001</b>	Report de l'exercice précédent	40.089,45
<b>TOTAL</b>		<b>63.610,29</b>

**Le Président soumet le budget primitif 2020 au vote. Les membres présents et représentés approuvent et adoptent le budget primitif de 2020.**

## 8/ Questions diverses

M. POUAGNY demande s'il y a des questions à poser.

M. GIRAULT s'interroge sur la mise en œuvre du projet « Rezo Pouce ».

M. BERTRAND précise que la période que nous venons de traverser n'a pas été favorable à la mise en œuvre du projet.

M. POUAGNY fait une présentation de Rezo Pouce en précisant qu'il permettra de favoriser la mobilité sur le territoire et que le projet est entièrement financé par le Pays du Giennois qui a obtenu des financements de la Région Centre Val de Loire. Il précise que la demande d'agrément du Service Civique est toujours en cours. Il espère que la situation sanitaire va s'améliorer afin de mettre en œuvre ce système d'auto-stop sécurisé.

Mme BAZIN souhaite porter une modification sur le compte –rendu de la dernière réunion de Nogent du 19 décembre 2019. Un document fourni par la DDT du Loiret indique sur une carte un parc éolien sur Autry le Châtel alors qu'il n'y en a pas. Elle souhaite que cette mention soit enlevée.

Le Président remercie Monsieur CROISSANT et la municipalité d'Ousson-sur-Loire pour nous avoir mis à disposition sa salle pour le Comité Syndical prévu le 19 Mars mais annulé à cause du problème sanitaire. Il tient à remercier toutes les petites communes qui ont toujours été présentes alors que les plus grandes : Gien et Briare ont souvent brillées de par leurs absences lors des Comités Syndicales et autres réunions.

Une prochaine réunion qui présentera le Bilan d'activité du Syndicat de Pays depuis 2014 se tiendra à la rentrée 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est clôturée à 18h20.

  
**Le Président,**  
**Jean-Pierre POUAGNY**

